



## Les collectivités au défi du Président Macron

### Tac au tac

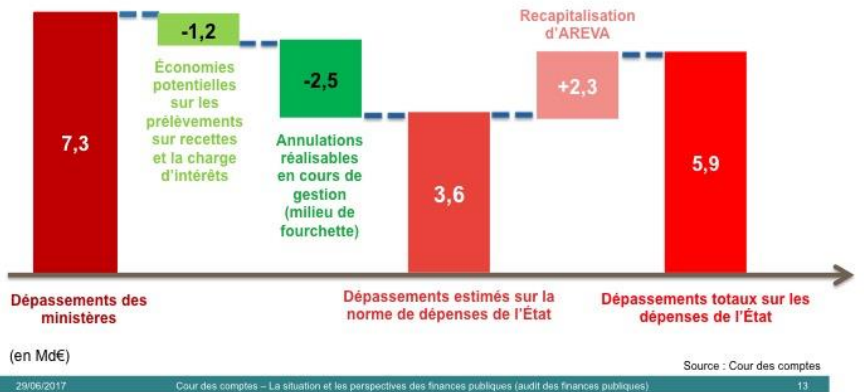
**1 PERSONNEL** Le projet présidentiel prévoit la suppression de 120 000 postes sur la mandature dont 70 000 pour les seules collectivités locales. En 2015, environ 33 000 titulaires sont partis à la retraite et on estime à 300 000 le nombre d'actifs de plus de 55 ans (20 % du total)

**2 INVESTISSEMENT** Le projet de mandature prévoit une stabilisation de la dépense publique tout en intégrant une relance de l'investissement : 50 milliards sur 5 ans dont 15 sur la formation et 15 sur la transition écologique.

Soucieux de ramener le **taux de dépense publique** (environ 57 % du PIB) dans la moyenne des pays de la zone Euro (environ 48,5 % du PIB), le nouvel exécutif projette 80 milliards d'économies sur la mandature par rapport à une « trajectoire spontanée » liée en partie au **vieillessement de notre population**. Cela revient à stabiliser les dépenses en volume sur le budget de l'Etat et en valeur réelle sur la protection sociale. Porteur des trois quarts de l'investissement public civil, les collectivités locales ont déjà réagi de manière vertueuse aux politiques passées de diminution des dotations en reconstituant leur épargne brute. Un **nouveau cycle d'économies** de 13 milliards pourrait les concerner. Les modalités laisseraient davantage la place au « **contrat** » tel qu'il s'est noué entre l'Etat allemand et ses Länder par exemple. Dans le panier des négociations, les collectivités devront compter avec l'objectif présidentiel de **supprimer la taxe d'habitation** pour 80 % des contribuables à horizon 2020 (40 % en sont aujourd'hui exonérés) et environ 70 000 postes d'**agents à la retraite ou contractuels, non remplacés**.



## DES DÉPENSES 2017 MANIFESTEMENT SOUS-ÉVALUÉES



## Réorganiser l'Etat pour être plus efficace et moins coûteux (et non l'inverse)

### Quels débouchés à l'impossible réforme de la fiscalité locale ?

La taxe foncière, la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont issues d'une même base de calcul, appelée **valeur locative cadastrale**, qui est définie en fonction d'éléments de confort (catégorie de l'immeuble, superficie, nombre de chauffages, pièces d'eau) et d'éléments de situation (géographique en fonction de l'orientation du bâtiment, à proximité des transports). Ces **évaluations** ont été menées à partir des standards de 1970 et peuvent paraître aujourd'hui **dépassées** : rien sur la qualité énergétique du bâtiment par exemple + des aberrations qui ont conduit à mieux évaluer les grands ensembles que les petits appartements parisiens à l'époque. En définitive, une fiscalité locale qui ne semble plus très équitable... Lors de la **Conférence des territoires**, le 17 juillet, le chef de l'Etat a annoncé **une substitution de la taxe d'habitation par une part d'impôt national** - CSG ou CRDS. Un groupe de travail devra trancher d'ici le printemps prochain la question du pouvoir de taux et donc de l'autonomie fiscale des collectivités.

### Les objectifs du Président de la République pour le monde local sur cette mandature :

- Economiser 13 milliards
- Exonérer massivement la TH (80 % des contribuables)
- Supprimer 70 000 postes (1/2 des départs à la retraite sur 5 ans)
- Aligner le régime des retraites (public/privé)
- Plus de hausse générale du point d'indice (agir de manière différenciée sur les trois fonctions publiques : favoriser la FP hospitalière)
- Rationaliser la carte administrative là où il y a des métropoles (suppression du Département)
- Elargir les heures d'ouverture (bibliothèques...)

Les collectivités sont arrivées au bout de la logique du « rabout ». Il reste encore des gains à réaliser dans le cadre du transfert des fonctions supports des communes vers les intercommunalités. A un niveau qualitatif, l'objectif de maîtrise de la masse salariale doit être mené de pair avec des négociations salariales si on souhaite davantage de souplesse dans la gestion des services. Fondamentalement, c'est la question de l'organisation de notre Etat qui est soulevée. La réponse donnée peut créer les conditions d'un meilleur service public, plus économe.

-> **IDEE** : issue de la période révolutionnaire, la séparation entre l'ordonnateur (le maire) et le comptable (Trésorier de l'Etat) a peut-être vécu. Elle double les administrations au niveau local sans garantie de contrôle efficient. Les services des Préfectures, les Chambres Régionales des Comptes et les Comptables mettent sous surveillance les têtes d'exécutifs sans que leur responsabilité soit mise en cause directement. Une simplification de cette organisation de l'administration entre ces différentes fonctions publiques permettrait de redéployer plus de 10 000 postes.

Copyright  
Novo Ideo 2017

Pôle "Territoires"



La conception de l'action administrative française repose sur une division normative des tâches. Elle s'appuie schématiquement sur une distinction entre l'Etat, qui supporte seul le pouvoir régalien, et les collectivités, qui supportent ce qui n'en relève pas. Pourtant, le *ras-le-bol* « anti-système » devrait conduire à une réorganisation des leviers de l'action publique. C'est là une véritable source d'efficacité des politiques et de plus grandes économies.

**Ex** : l'éclatement des politiques d'insertion entre Départements et Régions génère une perte d'efficacité et des surcoûts budgétaires. Rassembler au sein d'une Agence régionale Pôle Emploi et l'ensemble des ressources publiques serait une piste de travail. Cette politique passe par une régionalisation de services administratifs de pans entiers de l'Etat.

**Ex** : mêmes problématiques dans le développement économique ou le tourisme, où l'action des intervenants se superpose fréquemment.

➔ **IDEE** : certains pays nordiques ont résolu leur « mille-feuille » en posant au système public quelques objectifs lisibles dont la responsabilité relève d'agences constituées par les transferts de ressources d'Etat et des collectivités. Ces dernières mettraient ainsi à disposition de l'Etat leur connaissance de terrain et leur ingénierie dans une logique d'offre et de réponse globale aux territoires et aux usagers.